



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit international et européen

de l'Université Paris Ouest Nanterre  
La Défense

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



# Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Versailles

Etablissement déposant : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit international et européen

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140007337

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre la Défense, UFR Droit, Bât F, 200 Avenue de la République, 92001 Nanterre.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention de master *Droit international et européen* est composée d'une première année (M1) et d'une seconde année (M2) qui se partage en trois spécialités. Au cours du M1, les étudiants ont le choix entre deux parcours : l'un en *Contentieux international* et l'autre en *Droit international et droit de l'Union européenne*. Quant aux spécialités du M2, la première qui contient à la fois une voie recherche et une voie professionnelle, porte sur le *Contentieux international et européen* et vise à la formation des étudiants à toute forme de règlement des litiges, privés comme publics, judiciaires ou s'appuyant sur des modes alternatifs issus de l'arbitrage, de la régulation ou autre. La deuxième spécialité, *Droit des relations internationales et droit de l'Union européenne*, est exclusivement consacrée à la voie recherche et son objectif est de former les étudiants à la recherche juridique européenne et internationale de haut niveau, en vue principalement de poursuivre en doctorat. Quant à la troisième spécialité, elle a pour objet disciplinaire le *Droit du commerce international* et ne comprend, quant à elle, qu'une seule voie axée cette fois sur la professionnalisation. L'objectif est de préparer les étudiants aux métiers liés à la mondialisation économique et plus généralement, à la globalisation avec un accent mis sur la préparation à l'entrée dans ce monde du travail particulier parce que globalisé et sur l'utilisation de l'anglais comme langue de travail.

La mention se caractérise également par d'autres éléments positifs tels que le fait qu'il n'y ait pas de césure artificielle entre les disciplines. Si les étudiants peuvent choisir de teinter leur formation de droit privé ou de droit public, de droit international ou de droit européen, la mention exige qu'ils ne s'enferment pas dans une hyper-spécialisation qui pourrait leur être préjudiciable pour la suite, une fois le diplôme obtenu. Les étudiants doivent être curieux et ouverts à la pluridisciplinarité que la mention s'efforce de mettre en avant.



## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

D'une manière générale, la mention de master *Droit international et européen* s'appuie sur un projet pédagogique solide et cohérent et les équipes enseignantes tant en M1 qu'en M2 sont d'un excellent niveau scientifique, ce qui ne peut qu'être bénéfique pour les étudiants tant en voie recherche qu'en voie professionnelle. Elles comprennent des professionnels du droit français et étranger, en parfaite adéquation avec les ambitions de la mention. Cependant, l'ouverture vers l'international reste à améliorer, de même que, selon les spécialités, le suivi du devenir des étudiants diplômés qui constitue sans doute l'une des principales faiblesses de la formation - variable toutefois selon les parcours.

En ce qui concerne le projet pédagogique d'abord, il apparaît, à l'analyse du dossier, que sur certains aspects tels que le renforcement de l'enseignement des langues (principalement l'anglais) ou la professionnalisation, les recommandations précédentes de l'AERES ont été prises en compte. Surtout, l'objectif pédagogique de la mention est clair : il vise à approfondir la culture juridique en droit public comme en droit privé des étudiants sur des « questions » (au sens large) internationales et européennes. Les enseignements prévus à cet effet sont cohérents et en parfaite adéquation avec cet objectif. De nombreux cours sont mutualisés et la structure même des deux années du diplôme est également cohérente. Cependant, la mention ne contient pas de politique spécifique à destination de publics étudiants particuliers tels que les salariés ou les adultes en reprise d'études et les cours en langue étrangère (anglais, voire d'autres langues) sont encore trop peu fréquents. Si l'une des spécialités (*Droit du commerce international*) se distingue spécialement par ces enseignements spécifiques, ce n'est pas le cas de l'ensemble de la formation.

Concernant le positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-professionnel, la mention est parfaitement cohérente avec l'offre plus globale de formation de l'établissement. Cette mention de master n'est pas unique en Île de France, ni en France, mais le sérieux de sa formation et l'excellente réputation des équipes de recherche sur lesquelles il est adossé en font un diplôme de référence nationale. En revanche, les données du dossier concernant le positionnement dans le milieu socio-professionnel sont curieusement très faibles, y compris pour les spécialités à vocation professionnelle. Il est difficile, à la lecture et à l'analyse des informations fournies, de cerner avec précision quels sont les partenaires professionnels privilégiés - mis à part les « gros cabinets d'avocats » auxquels le dossier fait référence sans plus de détails -.

Précisément, en ce qui concerne l'insertion professionnelle, les explications fournies par le dossier sont souvent vagues, imprécises, affirmatives sans être étayées par des données circonstanciées et détaillées. Il est difficile de se faire une idée précise du devenir des diplômés à l'issue des formations et l'impression qui ressort en filigrane est que ces dernières ne sont pas auto-suffisantes (sauf peut-être la spécialité *Droit du commerce international*) dans le sens où les sortants doivent se lancer dans une autre formation de M2 ou un LL.M (Legum Magister), tenter des concours administratifs ou l'entrée à l'école des avocats.

Quant au pilotage de la mention, il fonctionne sur la base de jurys qui se réunissent classiquement pour l'évaluation des connaissances. En revanche, les enseignements ne font pas l'objet d'une évaluation institutionnalisée (anonyme et régulière) et il n'y a pas de conseil de perfectionnement.

- Points forts :

- La qualité du projet pédagogique.
- L'équipe enseignante composée d'enseignants-chercheurs titulaires de haut niveau et de praticiens du droit extérieurs à l'Université Paris Ouest.
- La cohérence de l'offre d'enseignements avec le projet pédagogique.

- Points faibles :

- L'ouverture vers l'international qui reste à parfaire.
- Données imprécises sur le devenir des étudiants diplômés qui empêche d'apprécier l'efficacité de la formation suivie.
- L'absence d'un conseil de perfectionnement et d'un processus d'évaluation de la formation institutionnalisé et anonyme.



## Recommandations pour l'établissement

La politique d'internationalisation des enseignements devrait être poursuivie, grâce à davantage de cours de langues étrangères et de cours en langues étrangères. Il serait bon d'améliorer le suivi des diplômés et leur insertion professionnelle. Les processus d'évaluation de la formation par les étudiants devraient également être améliorés. Un conseil de perfectionnement devrait être mis en place.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



# Evaluation par spécialité

## Contentieux international et européen

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Paris Ouest Nanterre La Défense

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité Contentieux international et européen a pour objectif de former les étudiants au « contentieux », selon l'acception la plus large : contentieux international privé et public, européen, judiciaire ou selon d'autres modes de règlement des différends. Les étudiants peuvent choisir de suivre la voie recherche ou la voie professionnelle. En plus de quelques « grands » cours fondamentaux tels que le contentieux judiciaire privé ou l'arbitrage commercial international, les étudiants suivent des séminaires et choisissent ensuite au semestre 4 de faire un stage (voie professionnelle) ou un mémoire (voie recherche). Dans l'un et l'autre cas, un travail de fin d'année doit être préparé et soutenu devant un jury composé des membres de la spécialité.

- Appréciation :

D'une manière générale, les enseignements proposés et leur organisation répondent à l'objectif pédagogique décrit par les porteurs du projet. L'équipe pédagogique est par ailleurs très solide et au vu du nombre de candidatures reçues chaque année (plus de 400), la spécialité est attractive. Cependant, bien qu'ayant pour champ géographique « l'international », les partenariats avec l'extérieur restent peu nombreux, de même que la place faite aux étudiants étrangers. Surtout, le dossier livre assez peu de données sur le devenir professionnel des diplômés, de sorte qu'il est difficile de savoir si l'objectif de professionnalisation est réellement rempli et si le diplôme leur permet de trouver un emploi qui remplisse cet objectif. Le dossier indique la présence de jurys tout au long de l'année de M2, mais non celle d'un conseil de perfectionnement.

- Points forts :

- Le projet pédagogique précis et réaliste et la maquette des enseignements cohérente avec ce projet.
- La qualité de l'équipe enseignante composée d'enseignants-chercheurs statutaires et de professionnels extérieurs à l'Université Paris Ouest dont principalement des avocats.

- Points faibles :

- Le peu de partenariats et d'échanges internationaux et les cours de/en langue.
- L'absence de réel suivi des diplômés et de leur devenir professionnel.
- L'insuffisante institutionnalisation des outils de pilotage.

## Recommandations pour l'établissement

Il serait bon, compte tenu de la vocation internationale de la spécialité, d'améliorer les échanges et partenariats internationaux, en plus d'un renforcement des enseignements en langue étrangère. Il faudrait renforcer les procédures de suivi des étudiants diplômés et de l'évaluation de la formation.



## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



## Droit des relations internationales et droit de l'Union Européenne

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Université Paris Ouest Nanterre La Défense

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit des relations internationales et droit de l'Union européenne* est centrée sur la voie recherche et elle a pour ambition de former au droit international et au droit de l'UE approfondi. Elle exige à l'entrée une excellente culture dans ces domaines. En plus de quelques grands cours fondamentaux qui sont indispensables (« droit international public », « droit international privé », « droit de l'UE »), les étudiants peuvent suivre des séminaires de spécialisation sans pour autant tomber dans l'hyper-spécialisation. L'année de M2 prévoit la préparation d'un mémoire de recherche qui donne lieu à une soutenance devant un jury composé des enseignants de la spécialité. Cette dernière est par ailleurs adossée à un centre de recherche d'excellent niveau scientifique et particulièrement actif, le CEDIN (Centre de droit international), dont les activités collectives profitent aux étudiants.

- Appréciation :

La formation est extrêmement solide en droit international et européen et elle prépare essentiellement à la recherche. L'offre de cours est en adéquation avec le projet pédagogique puisqu'en plus de quelques « grands » cours de droit international et européen, les étudiants suivent ensuite des séminaires et disposent d'un temps non négligeable (un peu plus de quatre mois) pour rédiger sereinement un mémoire de recherche. Le nombre d'ECTS ne correspond pas aux 60 attendus pour la spécialité (27 ECST au S3 et 28,5 au S4). D'autres points faibles tiennent cependant à l'absence de réflexion ou de politique à l'égard des échanges internationaux (à tout le moins, tel que cela transparait dans le dossier, peu d'échanges et un seul cours en langue étrangère) et à l'égard de l'insertion professionnelle des diplômés. Les données chiffrées du dossier sont lacunaires et ne permettent pas de savoir quel est le sort des sortants ni la manière dont ils parviennent à s'insérer dans le monde du travail s'ils décident de ne pas poursuivre en doctorat. En dehors de la présence de jurys tout au long de l'année, le dossier ne fait pas état de l'existence d'un conseil de perfectionnement pour cette spécialité.

- Points forts :

- Le projet pédagogique intéressant et la qualité de l'équipe enseignante.
- La cohérence du diplôme.

- Points faibles :

- L'absence de suivi des diplômés.
- L'ouverture vers l'international (peu d'échanges avec l'extérieur et le peu de cours en/de langues étrangères).
- L'insuffisance d'ECTS.

## Recommandations pour l'établissement

Il serait bon, compte tenu de la vocation internationale de la spécialité, d'améliorer les échanges et partenariats internationaux, en plus d'un renforcement des enseignements en langue étrangère. Il faudrait renforcer les procédures de suivi des étudiants sortants et de l'évaluation de la formation, ainsi que mettre au point un conseil de perfectionnement. Il faudrait rééquilibrer les ECTS.





## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



## Droit du commerce international

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Université Paris Ouest Nanterre La Défense

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit du commerce international* ne vise qu'une finalité professionnelle. Elle est complètement orientée vers cet objectif de formation et de préparation des étudiants à « affronter » un milieu professionnel international et globalisé. La formation et les enseignements sont au service de cet objectif, dont les nombreux cours en langue anglaise. Les étudiants qui suivent cette spécialité doivent suivre au semestre 3 des cours et séminaires destinés à approfondir et parfaire leur culture juridique internationale dans ce domaine particulier du commerce – avec les enseignements pluridisciplinaires qui peuvent s'y ajouter – et effectuer ensuite un stage qui donne lieu à la rédaction d'un rapport dans lequel les étudiants sont invités à réfléchir à une question théorique liée à la spécialité. La formation à la recherche n'est donc pas complètement absente de cette spécialité professionnalisante.

- Appréciation :

Le projet pédagogique et l'offre de formation sur lequel il s'appuie sont clairs, cohérents et rigoureux. Tous les moyens sont mis en œuvre pour allier à la fois une formation théorique solide (au vu des cours dispensés) et une professionnalisation efficace. En particulier, une part importante des cours est dispensée en anglais et les professionnels du droit français et étranger jouent un rôle important dans l'équipe pédagogique. Par ailleurs, le pilotage de la formation est particulièrement soigné puisque les étudiants bénéficient d'un entretien individuel qui doit leur permettre de préciser leur projet professionnel. Le conseil de perfectionnement existe et se réunit à chaque fin d'année pour faire le bilan de son déroulement. A noter cependant l'absence de partenariats ou d'échanges internationaux propres à la spécialité ainsi que de voie alternative de suivi de la formation pour des publics particuliers tels que les salariés, les étudiants handicapés ou les adultes en formation continue.

- Points forts :

- Le projet pédagogique et l'équipe composée d'enseignants-chercheurs titulaires et de professionnels du droit.
- Le pilotage de la formation qui est un modèle.
- De nombreux enseignements en anglais qui répondent à l'objectif d'internationalisation de la formation.

- Point faible :

- L'absence de partenariats étrangers propres en dehors de ceux prévus dans le cadre du Collège international du droit (CID).

## Recommandations pour l'établissement


Il pourrait être utile de développer des partenariats et échanges internationaux propres à la spécialité.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



# Observations de l'établissement

|   |   |
|---|---|
|  | <b>CAMPAGNE D'HABILITATION, VAGUE D</b><br>Observations relatives au rapport d'évaluation<br>du MASTER, mention : |
|   | <b>DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN</b>  |
|   | Demande n° S3MA140007337  |

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <b>Responsable de la formation :</b> |  |
| <b>NOM Prénom</b>                    | <b>Niboyet Marie-Laure</b><br><b>Thouvenin Jean-Marc</b>                     |
| <b>Email</b>                         | <a href="mailto:Mniboyet-hoegy@u-paris10.fr">Mniboyet-hoegy@u-paris10.fr</a> |

Nous remercions l'AERES d'avoir d'ores et déjà procédé à la correction de trois erreurs factuelles dans le rapport d'évaluation.

## I/ Observations relatives à la MENTION

|   |  |
|---|--|
| <b>1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »</b> |  |
| <b>Appréciation globale</b>   | La direction de la mention accueille avec satisfaction l'appréciation globale très positive de la formation : cohérence du projet pédagogique axée sur l'ouverture des étudiants à la pluridisciplinarité (double dimension internationale et européenne, formation en droit public et en droit privé), équipe d'encadrement composée d'enseignants-chercheurs et de professionnels reconnus dans leur domaine de spécialité, excellence des laboratoires de recherche sur lesquels l'équipe est adossée, parfaite cohérence de la formation au sein l'offre de l'établissement.   |
| <b>Points forts</b>   | <p><u>Les points forts</u> soulignés par l'évaluation portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « <i>La qualité du projet pédagogique</i> » et de celle de l'équipe de la formation constituée « <i>d'enseignants-chercheurs de haut niveau</i> » et de praticiens du droit, points indispensables au rayonnement d'une formation</li> <li>- la réputation au plan national du diplôme délivré qui a été reconnu par l'évaluation comme « <i>un diplôme de référence nationale</i> ».</li> </ul> <p>L'évaluation constate les efforts d'internationalisation de la formation. De nombreux cours en langue anglaise sont en effet dispensés, spécialement dans le cadre des spécialités (voir les observations relatives aux spécialités).</p> |
| <b>Points faibles</b>   | <p><u>Les points faibles</u> concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le caractère imprécis des informations données sur l'insertion professionnelle des étudiants et l'absence de caractère « autosuffisant » de la formation, les étudiants sortants devant se lancer dans une autre formation (le plus souvent LLM et plus exceptionnellement un autre M2) ou devant passer des concours administratifs ou l'examen d'entrée à la profession d'avocat.</li> <li>- L'ouverture sur l'international qui reste à parfaire.</li> <li>- L'absence de dispositif spécifique à certaines catégories de publics (adultes en formation continue).</li> </ul>  |

- L'absence d'institutionnalisation de conseils de perfectionnement et de processus anonyme d'évaluation des enseignements.

1/Sur le caractère insuffisamment précis des informations sur les débouchés de la formation et l'absence de caractère « autosuffisant » du diplôme.

Cette critique nous paraît particulièrement sévère, voire injuste, eu égard aux réalités du monde professionnel, comme il sera répondu dans les observations suivantes. Ces points seront complétés par les observations formulées dans le cadre des spécialités.

Les formations juridiques de ce niveau conduisent toutes aux métiers du droit, constitués en grande partie par les professions juridiques réglementées et par la fonction publique nationale et internationale. La nécessité pour les étudiants de réussir les examens et concours administratifs permettant l'accès à ces professions réglementées et à la fonction publique, nationale comme internationale, est incontournable. Cela ne peut constituer une faiblesse de la formation, l'objectif de la formation étant de donner aux étudiants la maîtrise des savoirs et les compétences qui leur donnent les clés de la réussite à ces concours et examens ultérieurs. Dans les parcours professionnels, les stages effectués sont également une clé de l'insertion professionnelle ultérieure. S'agissant du parcours recherche, il est tout à fait clair que la maîtrise de la rédaction d'un mémoire sur un thème de recherche juridique complexe confère aux étudiants les moyens de s'engager dans les professions du droit, qui se caractérisent par la nécessité pour les praticiens de maîtriser les outils de la recherche et de savoir structurer leurs connaissances, arguments et conclusions.

Par ailleurs, la dimension internationale de la formation oblige les étudiants pour accéder à des postes en adéquation avec leur niveau de compétence à acquérir une formation à l'étranger, parallèlement à la formation reçue en France. L'exigence d'un LLM est devenu quasiment une condition sine qua non du recrutement dans ce secteur d'activité, sauf pour les étudiants ayant suivi un cursus intégré à l'étranger (ce qui à Paris Ovest-Nanterre est le cas des filières bilingues des droits de l'Europe, dont les spécialités du Master international et européen accueillent chaque année quelques étudiants en leur sein). Les étudiants en sont bien conscients et cette exigence leur est rappelée à l'occasion des forums organisés avec les professionnels. L'équipe du Master international et européen se montre très sensible à ce besoin constamment exprimé par les professionnels en aidant les étudiants à coordonner leurs cursus et en adaptant les parcours des spécialités (voir les observations sur les spécialités et notamment le parcours international du M2 CIE).

Au niveau des spécialités, il existe de nombreux partenariats avec les milieux socio-professionnels (voir les observations sur les spécialités). Ils sont constitués d'un tissu relationnel entre l'équipe de formation (notamment par

l'intermédiaire des praticiens qui dispensent des enseignements dans les spécialités, par l'intermédiaire des contacts personnels noués par les enseignants-chercheurs mais aussi grâce au réseau des anciens des M2 organisé dans le cadre des associations des M2). Ces liens sont informels mais néanmoins très efficaces. Ainsi, de nombreux cabinets d'avocats ont parfaitement identifié nos spécialités et prennent l'habitude d'accueillir nos étudiants en stage. Du reste, les étudiants trouvent tous des stages sans difficulté grâce à la réputation de nos spécialités.

Enfin, au niveau de la mention, le suivi des étudiants nécessite des moyens qui ne peuvent être mis en place que par l'Etablissement. En revanche, au niveau des spécialités d'importants dispositifs ont été mis en place et ne semblent pas avoir été pris en considération par les évaluateurs (notamment en ce qui concerne la spécialité contentieux international et européen qui a créé un site, un annuaire et envoie chaque année (et depuis plus de 5 ans) des questionnaires aux étudiants pour suivre le devenir des anciens, voir les observations sur cette spécialité).

### 2/Sur la nécessité de renforcer l'internationalisation

Au niveau de la mention, l'internationalisation est particulièrement marquée, en ce qui concerne les thématiques de droit international ou de droit européen des cours figurant sur la maquette du Master. **Plusieurs cours mutualisés sont dispensés en langue anglaise.**

De nombreux étudiants étrangers sont accueillis au sein du Master, très attractif par sa double dimension internationale et européenne, tandis qu'un nombre également important d'étudiants français bénéficient de programmes d'échanges. C'est une réalité que l'Etablissement peut attester et que tous les enseignants constatent dans leurs amphithéâtres.

Au niveau des spécialités, une réponse individualisée sera apportée. Le reproche semble ainsi particulièrement injuste en ce qui concerne le M2 Contentieux international et européen dont presque la moitié des cours est dispensée en langue anglaise. En outre, les étudiants ont la possibilité d'opter pour suivre la formation du Collège international de droit qui ouvre encore davantage à l'international. S'agissant du M2 Droit des relations internationales et de l'Union européenne, au moins un, la plupart du temps deux, cours de droit international est donné chaque année par un enseignant invité. En outre, son ouverture sur « l'international » est largement assurée par la tenue des conférences d'actualité, qui voient intervenir la plupart des grandes figures du droit international contemporain.

Sur la nécessité de renforcer les programmes d'échanges d'étudiants, qui est une question importante mais très difficile à réaliser, voir les réponses des spécialités.

### 3/Sur la nécessité d'institutionnaliser des conseils de

|  |  |
|--|--|
|  | <p style="text-align: center;"><u>perfectionnement</u></p> <p>Sur ce point, au niveau de la mention, une réponse globale sera apportée par l'établissement.</p> <p>Au niveau des spécialités, des réponses individualisées seront fournies. Mais, en résumé, nous prenons acte de la nécessité d'institutionnaliser ces conseils tout en observant que dans toutes les spécialités un tel conseil existait déjà de fait par le soin pris pour discuter entre enseignants-chercheurs et professionnels, entre enseignants et étudiants dans de nombreuses enceintes : réunions de jury mais aussi dîners, voyages d'étude à l'étranger, cérémonies de remise de diplômes et multiples échanges par emails. Un processus d'évaluation des enseignements par les étudiants a déjà été mis en place dans la spécialité CIE par l'envoi l'an dernier d'un questionnaire, renseigné par 14 des 18 étudiants de la promotion 2011-2012 et ces processus seront généralisés à toutes les spécialités.</p> <p style="text-align: center;">1) <u>Sur l'absence de dispositif spécifique à certaines catégories de publics</u></p> <p>La mise en place de dispositif spécifique pour certaines catégories de publics est envisageable au niveau des spécialités. Une réflexion sera engagée sur ce point avec les responsables de spécialité.</p> |
|--|--|

## **2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »**

L'établissement mettra en place un suivi des cohortes d'étudiants et l'évaluation de la formation par les étudiants. L'Etablissement apportera *infra* une réponse globale aux problèmes posés par le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants et les conseils de perfectionnement.

## **3/ Observations portant sur la rubrique « NOTATION »**

La notation A sur la qualité scientifique et pédagogique de la formation (au niveau de la mention et de ses spécialités) est appréciée comme la reconnaissance par les évaluateurs de la très forte implication de toute l'équipe pour le développement d'une activité scientifique de haut niveau, exercée au sein d'une équipe renommée.

L'impact négatif de la notation de la mention et de deux de ses spécialités (B) sur les aspects de la formation relatifs au suivi de l'insertion professionnelle des étudiants et à la mise en place de méthodes d'évaluation des enseignements nous paraissent extrêmement sévères et sous évaluer les efforts prodigués depuis de nombreuses années pour témoigner aux étudiants une grande disponibilité et un soutien constant dans le choix de leurs parcours, comme pour susciter chez certains d'entre eux des vocations d'enseignants-chercheurs dans un contexte de plus en plus difficile en raison de la diminution tragique du nombre de contrats doctoraux.

Les initiatives déjà lancées au sein des spécialités pour procéder à l'évaluation des

enseignements, l'adaptation aux besoins des étudiants et des professionnels, comme au suivi des anciens étudiants seront développées et généralisées dans toute la mesure du possible.

**Voir les observations sur les spécialités 1, 2 et 3 ci-après.**

|                   |  |
|-------------------|--|
|                   |  |
| <b>NOM Prénom</b> | NIBOYET Marie-Laure et TRAIN François-Xavier   |
| <b>Email</b>      | <a href="mailto:frtrain@u-paris10.fr">frtrain@u-paris10.fr</a><br>Mniboyet-hoegy @u-paris10.fr |

## II/ Observations relatives à la SPECIALITE 1

|                 |                                       |
|-----------------|---------------------------------------|
| <b>Intitulé</b> | CONTENTIEUX INTERNATIONAL ET EUROPEEN |
|-----------------|---------------------------------------|

### 1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Appréciation globale</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les directeurs du M2 Contentieux accueillent avec satisfaction l'appréciation globale très positive du Master 2 Contentieux international et européen (spécialité n° 1), quant à la qualité du projet pédagogique, la cohérence interne et externe de la formation, la solidité et la réputation de l'équipe enseignante et de recherche, le positionnement de la mention et des spécialités dans l'environnement scientifique et socio-professionnel.</li> <li>- En revanche, les directeurs du M2 Contentieux considèrent que les points faibles soulignés par le rapport de l'AERES ne sont pas tous justifiés et appellent des observations : v. ci-dessous.</li> </ul> |
| <b>Points forts</b>         | - La qualité de la formation et de l'équipe pédagogique mixte, composée d'universitaires et de praticiens, mérite en effet d'être soulignée. Cette diversité correspond parfaitement à la variété et à la complémentarité des enseignements du M2 Contentieux, qui forment un tout cohérent : les uns sont plus fondamentaux ou orientés vers la recherche (cours fondamentaux et séminaires, dispensés par des enseignants-chercheurs), tandis que les autres sont plutôt orientés vers la pratique, et dispensés le plus souvent en anglais (conférences, animées par des professionnels et des professeurs invités).  |
| <b>Points faibles</b>       | <p><b>-1<sup>er</sup> point faible</b> : le peu de partenariats et d'échanges internationaux et les cours de / en langue.</p> <p>Dans ce premier point, 2 aspects doivent être bien distingués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- * S'agissant des <u>partenariats/échanges avec l'étranger</u>, les directeurs</li> </ul>   |



|  |   |
|--|---|
|  | <p>du M2 déplorent en effet leur petit nombre en dépit de leurs efforts pour les développer. La négociation avec l'Université de Houston Texas, par l'intermédiaire d'un professeur invité du M2 Contentieux, est toujours en cours. Toutefois, nombreux sont nos étudiants qui ont fait déjà un séjour à l'étranger. Par exemple il existe des passerelles entre le M2 Contentieux et d'autres M2 de Nanterre, notamment le M2 BDE (bilingue des droits de l'Europe), qui permettent à nos étudiants de bénéficier d'une année à l'étranger.</p> <p>** Plus généralement, face à la difficulté de passer des accords spécifiques avec des universités étrangères, les directeurs du M2 ont développé une nouvelle formule cette année : la combinaison d'un M2 Contentieux et d'un programme Erasmus. L'année prochaine (2013-2014), sous réserve de l'obtention du M1 par les étudiants concernés et de leur recrutement dans notre M2, nous devrions avoir deux étudiants en parcours international : ils suivront donc tous les enseignements du premier semestre, passeront les examens correspondant et pourront ensuite aller passer leur second semestre dans leur université d'accueil à l'étranger (Galatasarai, Turquie), afin d'obtenir également leur diplôme. Cette formule sera développée à l'avenir.</p> <p>*** Il faut ajouter à cela que tous les ans, quelques-uns de nos étudiants en parcours Professionnel font leur stage à l'étranger, dans des cabinets d'avocats, des institutions ou encore des ambassades ou consulats.</p> <p>- S'agissant <u>des cours en anglais</u>, les directeurs du M2 contestent l'appréciation de l'AERES selon laquelle il n'y aurait pas assez de cours en anglais. Dans le M2 Contentieux, <u>5 enseignements de 26 heures chacun</u> sont dispensés en anglais : les quatre cours et conférences obligatoires dans le parcours Professionnel (auxquels les étudiants en parcours Recherche assistent en auditeurs libres), qui sont assurés par des praticiens (avocats) et des professeurs américains invités. Une conférence optionnelle (Comparative Private International Law) est également animée en anglais, par deux enseignantes-chercheuses de l'Université Paris Ouest (issues d'ailleurs toutes deux du M2 Contentieux). En outre, les étudiants en parcours Professionnel travaillent le plus souvent dans des cabinets internationaux où ils pratiquent l'anglais en complément de leurs cours suivis à l'université.</p> <p><b>2<sup>e</sup> point faible</b> : L'absence de réel suivi des diplômés et de leur devenir professionnel.</p> <p>Ici aussi, les directeurs du M2 Contentieux considèrent que l'appréciation portée par le rapport n'est pas justifiée. Avant de fournir les explications nécessaires, deux observations liminaires s'imposent. D'une part, les services centraux de l'Université doivent fournir un certain</p> |
|--|---|

nombre d'éléments statistiques qu'il nous était très difficile de fournir nous-mêmes, avec le peu de moyens qui sont les nôtres.

D'autre part, un point très important semble avoir été négligé par le rapport de l'AERES qui relève le manque de caractère « auto-suffisant » de notre formation. L'obtention d'un M2 en droit ne marque pas l'entrée dans la vie professionnelle de l'étudiant diplômé. Comme chacun le sait l'accès aux professions juridiques est très réglementé, notamment au travers de divers concours (barreau, magistrature, université, concours de l'administration, etc.). Les étudiants du M2 Contentieux, dont la grande majorité se destine au Barreau ou à l'entreprise, n'intègrent réellement un cabinet d'avocats ou le service juridique d'une entreprise que 2 ou 3 ans après avoir été diplômés, au mieux. Entre-temps ils suivent les cours de l'école de formation professionnelle et réalisent divers stages, ou bien choisissent de compléter leur formation par un LLM que les cabinets d'avocats apprécient particulièrement. Grâce à la qualité du M2 Contentieux reconnue par les milieux professionnels, un nombre croissant de nos étudiants chaque année réalisent leurs stages dans les grands cabinets parisiens, français ou anglo-saxons, intervenant dans le contentieux du commerce international (tels que Sherman et Sterling, Jones Day, Norton Rose, Darrois Villey, Bredin Prat, Gide, August & Debouzy, etc.). Bien souvent, ils ensuite embauchés par un cabinet. De toute évidence, cette période de 2 ou 3 ans pendant laquelle les étudiants complètent leur formation et passent les examens professionnels ne facilite pas, de notre point de vue, leur suivi. Toutefois, les directeurs du M2 Contentieux ont mis en œuvre un certain nombre de mesures à cette fin.

Comme il a été expliqué, nous réalisons un suivi des étudiants principalement grâce à la création d'une association des anciens étudiants et un site internet dédié à notre diplôme, piloté par les étudiants. Diverses informations, annonces, etc., y figurent ainsi qu'un annuaire des anciens étudiants. C'est par l'implication des étudiants eux-mêmes que le diplôme développe et améliore sa visibilité à l'extérieur. La notoriété croissante du M2 Contentieux auprès des professionnels en est la preuve. Toutefois, le système est encore récent et nos moyens sont limités.

Par ailleurs, en ce qui concerne le « comité de perfectionnement », il n'existe pas en tant que tel mais l'évaluation du diplôme par les étudiants et l'amélioration de celui-ci sont déjà en marche. Des questionnaires d'évaluation sont adressés aux étudiants (v. **annexe 1** ci-joint). Au demeurant les directeurs du M2 Contentieux n'avaient pas compris qu'il fallait fournir de tels documents. Sur la base des réponses réellement fournies par les étudiants, un annuaire très précis, faisant état de la situation professionnelle des anciens élèves du M2 Contentieux, a été élaboré et figure sur le site du diplôme. Il est également joint en **annexe 2**.

**3<sup>e</sup> point faible** : L'insuffisante institutionnalisation des outils de pilotage.

V. les observations ci-dessus pour la mention.

Les directeurs du M2 Contentieux ne savaient pas qu'ils devaient « institutionnaliser » le pilotage du diplôme. En pratique, un tel pilotage existe bel et bien et est assuré par les deux directeurs s'appuyant sur

|  |  |
|--|--|
|  | <p>l'ensemble de l'équipe pédagogique du diplôme. Chaque année, les enseignements des expériences de l'année passée sont mis à profit. Les observations des étudiants sont prises en compte.</p> <p>Globalement, chacun des deux codirecteurs prend en charge l'un des deux parcours plus spécifiquement (Recherche ou Professionnel) et assure plus étroitement le suivi des étudiants concernés avec l'appui du délégué des étudiants de ce parcours (un délégué Professionnel et un délégué Recherche). En ce qui concerne le parcours Recherche, une liste de sujets de mémoires est établie en commun par l'équipe pédagogique en début d'année et chaque enseignant du M2 habilité à diriger des recherches se voit confier au maximum 2 mémoires. Des cours de méthodologie du mémoire sont dispensés.</p> <p>En ce qui concerne le Parcours professionnel, une avocate (ancienne étudiante du M2) fait une formation à la rédaction du CV et à l'entretien d'embauche, et une méthodologie du rapport de stage est également fournie aux étudiants. Ceux-ci cherchent leur stage eux-mêmes sur la base notamment de l'annuaire des anciens. Tous les étudiants trouvent généralement leur stage par leurs propres moyens, et, comme il a déjà été dit, ils trouvent de plus en plus facilement et dans des cabinets d'avocats de plus en plus importants. C'est une réalité.</p> |
|--|--|

### **2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »**

Ainsi qu'il a été dit, le comité de pilotage et le comité de perfectionnement existent à l'état embryonnaire. Les directeurs du M2 vont les mettre en place formellement. En ce qui concerne les partenariats internationaux, les négociations avec des universités étrangères se poursuivent.

### **3/ Observations portant sur la rubrique « NOTATION »**

Les directeurs du M2 Contentieux considèrent que la critique tenant à l'absence de pilotage institutionnalisé de la formation et la notation « B » correspondante, est une critique purement formelle. En réalité, un tel pilotage existe et il sera à l'avenir institutionnalisé. La note B apparaît donc sévère et disproportionnée par rapport à la qualité du diplôme sur le plan pédagogique reconnue par l'AERES.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, la notation « B » sur le point « Insertion professionnelle et poursuite des études choisies » apparaît non justifiée.

## II/ Observations relatives à la SPECIALITE 2

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>Intitulé</b> | <b>Droit des relations internationales et de l'Union européenne</b><br><b>Dir. THOUVENIN Jean-Marc</b> |
|-----------------|--|

### 1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Appréciation globale</b> | L'évaluation de la maquette du Master 2 DRIUE procède d'une double erreur matérielle dont nous avons fait état dans le cadre de la remontée des erreurs matérielles : i) les S3 et S4 sont équilibrés en ECTS, et l'ensemble de la formation compte bien pour 60 ECTS ; ii) l'appréciation selon laquelle la formation n'est pas assez ouverte à l'international ne peut qu'être fondée sur une erreur matérielle, puisque le commentaire selon lequel il y aurait peu de relations avec l'extérieur et l'absence de cours en langue étrangère est manifestement dénué de fondement. Nous remercions l'AERES d'avoir procédé aux corrections.  |
| <b>Points forts</b>         | - Nous sommes sensibles aux éloges de l'AERES s'agissant des efforts faits par l'équipe pour maintenir une formation cohérente et de haut niveau tournée vers la recherche, adossée notamment sur le CEDIN, gratifié de 6 A+ par l'AERES.  |
| <b>Points faibles</b>       | <p>Comme indiqué précédemment, l'essentiel des points faibles concernant l'ouverture à l'international paraît erroné au plan des faits. On insistera toutefois sur le fait que les étudiants peuvent participer au Collège international de droit, qui est une formation dont l'objet est d'ouvrir encore plus largement à la pratique du droit, notamment international et européen, dans un environnement international. Le Collège international de droit constitue un effort considérable de la part de l'équipe pédagogique qui mériterait d'être pris en considération. La critique de manque de réflexion à l'égard de l'ouverture à l'international apparaît donc vraiment injuste.</p> <p>Concernant l'insertion des étudiants, le fait est que l'équipe enseignante s'y investit autant qu'elle le peut. Ainsi, lorsque des étudiants du M2 demandent une formation spéciale pour la préparation d'un concours particulier – ce qui demeure rare, le CEDIN est mis à contribution. Par ailleurs, des stages sont proposés aux étudiants. Nous avons publié des mémoires de M2 afin de donner aux étudiants concernés un élément de curriculum supplémentaire. Les doctorants sont suivis dans le cadre du CEDIN de manière permanente. Il reste que certains étudiants « disparaissent » une fois leur diplôme obtenu. Nombreux sont ceux qui partent à l'étranger et perdent le contact. D'autres ne donnent pas de nouvelles pour des raisons qui sont les leurs. En tout état de cause, nous n'avons jamais eu de retour d'un étudiant indiquant qu'il regrettait d'avoir suivi notre formation. Quoi qu'il en soit, nous avons conscience qu'il convient de trouver les outils d'un suivi du parcours de nos diplômés.</p> |

## II/ Observations relatives à la SPECIALITE 3

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>Intitulé</b> | <b>Droit du commerce international</b><br><b>Dir. CHEMAIN Régis</b> |
|-----------------|---|

### 1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Appréciation globale</b> | Nous adressons nos remerciements aux évaluateurs pour leur travail et leur évaluation qui confirme l'importance des efforts accomplis par l'équipe de formation pour maintenir cette spécialité au niveau.  |
| <b>Points forts</b>         | Nous voyons dans l'évaluation de nos points forts une confirmation de nos orientations et un encouragement à persévérer dans cette voie.  |
| <b>Points faibles</b>       | Nous allons nous attacher à développer des partenariats spécifiques, ce qui est effectivement une de nos ambitions. Il faut cependant insister sur le fait que dans cette perspective nous participons aux efforts collectivement accomplis par l'UFR et qui devraient être pris en compte. Ainsi chaque fois que possible la spécialité est inscrite dans les accords d'échanges de l'UFR comme une spécialité qui peut donner lieu à une formation double-diplômante. C'est par exemple en application d'un accord général que nous recevrons l'année prochaine 2 étudiantes américaines. |

REMARQUE : Les responsables de formation ont apporté, ci-dessus, les observations relatives au rapport d'évaluation de leur formation qui leur semblaient pertinentes.

Deux précisions sont apportées par l'Etablissement :

1/ **L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)** de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a été mis en place en juin 2013. En partenariat avec les responsables de formation, il a pour missions de collecter, analyser et diffuser des enquêtes sur la réussite des étudiants dans leur formation et sur leur devenir professionnel. Les équipes de formations bénéficieront, dans le contrat 2014-2018, de ces données demandées par l'AERES. Accessible directement sur le site de l'université ( <http://ove.u-paris10.fr/> ), l'OVE publiera les enquêtes nationales ou celles de l'établissement.

2/ Dans le contrat 2014-2018, **l'Etablissement s'engage également à définir et à formaliser**, en concertation avec les équipes de formation, **une procédure d'évaluation des formations par les étudiants**, en s'appuyant sur les nombreuses formes d'évaluation qui existent d'ores et déjà dans l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense  
**M. Jean-François Balaudé**

